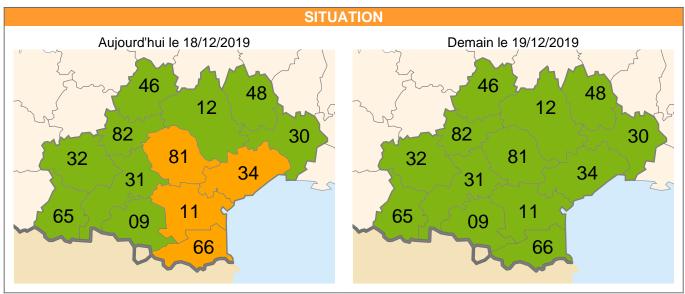


EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR





Aujourd'hui le 18/12/2019			Dé	Départements	Demain le 19/12/2019			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂			O ₃	PM10	NO ₂	
				Ariège (9)				AP du 10/08/2017
				Aude (11)				AP du 20/07/2017
				Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
				Gard (30)				AP du 20/07/2017
				Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
				Gers (32)				AP du 04/08/2017
				Hérault (34)				AP du 04/08/2017
				Lot (46)				AP du 06/09/2017
				Lozère (48)				AP du 19/07/2017
				Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
				Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
				Tarn (81)				AP du 07/09/2017
				Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017
égende: Procédure d'alert			l'alerte	Procédure d'information				ne, PM10 : particules de diamètre in: NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) sur les départemens du Tarn, de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales pour ce mercredi 18 décembre 2019. La situation devrait s'améliorer pour la journée de demain, jeudi 19 décembre 2019.

DESCRIPTION DU PHENOMENE:

Les conditions météorologiques (vent de Sud/Sud-Est) sont à l'origine d'un apport significatif de particules désertiques sur une grande partie de la région. Ces particules s'ajoutent à celles émises localement par les activités humaines.

EVOLUTION:

Demain, les niveaux de PM 10 devraient diminuer progressivement en lien avec un ralentissement de l'apport des particules désertiques.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables: Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles: Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

• Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail:

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole:

• Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] : 06.85.52.83.44 Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] : 06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr ARS Occitanie Informations santé, AIR SANTÉ : 05 61 77 94 44

